


# FICHE AIDES FINANCIERES INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT

## « GARAGE PROPRE »

Secteurs : entretien, réparation automobile, machinisme agricole, cycles – **Nantes Métropole**

<p><b>1) Bénéficiaires de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :</b></p>	<p>Entreprises du secteur de l'entretien et de la réparation (automobile, motorcycle, PL, etc) : mécanique, carrosserie, distribution de carburants, aires de lavages.</p>	
<p><b>2) Territoire géographique concerné :</b> les 24 communes du territoire de Nantes Métropole :</p>	<p>Basse Goulaine Bouaye Bouguenais Brains Carquefou Couëron Indre La Chapelle-sur-Erdre La Montagne Le Pellerin Les Sorinières Mauves-sur Loire Nantes Orvault</p>	<p>Rezé Saint-Aignan-de-Grand-Lieu Saint Herblain Saint-Jean-de-Boiseau Saint-Léger-les-Vignes Sainte-Luce-sur-Loire Saint-Sébastien-sur-Loire Sautron Thouaré-sur-Loire Vertou</p>
<p><b>3) Fin de l'opération :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>2011</b></p>	
<p><b>4) Nature de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Investissements matériels et équipements :</u></b></li> </ul> <p>Pré-traitement des eaux de lavage des véhicules et du sol de l'atelier dans les garages et prévention des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epuration des eaux de lavage : fourniture et pose d'un déboureur – séparateur à hydrocarbures,</li> <li>- Canalisations (fourniture et pose),</li> <li>- Couverture aire de lavage (toiture),</li> <li>- Abri de stockage pour les déchets dangereux</li> <li>- Bacs de rétention,</li> <li>- Cuves à huiles double paroi</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Subvention : 40 %</b></p> <p><u>Condition :</u> Un dossier d'investissement inférieur à 1 250 € n'est pas éligible : une subvention &lt; 500 € ne peut être délivrée</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Aide pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau :</u></b></li> </ul> <p>exemple : liquide de refroidissement, de frein, filtres à huile, peintures, solvants de nettoyage, etc</p>	<p><b>Subvention : passage de 25 % à 50 % de l'aide existante pour ce territoire</b></p> <p><u>Conditions :</u> Le collecteur de déchets dangereux doit être conventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Validation préalable de la conformité « des rejets » (signature de l'autorisation de rejet du professionnel avec Nantes Métropole )</p>	
<p><b>5) Interlocuteurs, actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic environnement sur le site de l'entreprise</li> <li>- montage d'un dossier d'aide financière</li> </ul> <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique 5, allée des Liards BP 18129 44981 STE LUCE SUR LOIRE:</p>	<p>Christophe TERRIEN Tél. : 02 51 13 83 38 cterrien@cm-nantes.fr</p> <div style="text-align: right;">  <p><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</b> <i>Loire atlantique</i></p> </div>	